

On connaît l'impression produite sur les ambassadeurs de Carthage par l'aspect des sénateurs romains réunis en assemblée. Lorsque ces ambassadeurs pénétrèrent dans l'enceinte du Sénat et qu'ils virent les pères conscrits drapés dans leurs laticlaves, ils s'écrièrent: "Ceci est une assemblée de rois!" Une ambassade chinoise qui contemplerait, du haut des galeries, la Chambre des communes, avec ce mouvement perpétuel d'entrées et de sorties qui rappelle une fourmilière, avec ses cris "à l'ordre", ses marques bruyantes d'assentiment et de blâme, et ses grognements inarticulés, sans compter le bruit des conversations, prendraient sûrement l'illustre corps pour une réunion d'écoliers. Toutefois, aussitôt qu'il surgit une question intéressante, le silence s'établit instantanément, l'attention générale se fixe. On entendrait tomber une épingle ou courir une souris, et toutes les têtes se tournent anxieusement vers l'orateur.

Autrefois le couloir extérieur était ouvert au public qui avait ou prétendait avoir affaire aux membres de l'assemblée; mais l'encombrement qui résultait de cette admission l'a fait supprimer. Aujourd'hui les personnes qui veulent parler aux représentants du pays, attendent dans le vestibule jusqu'à ce qu'elles soient appelées, au moyen d'un tube acoustique, par un gardien de la porte, qui les avertit lorsque le représentant demandé est disposé à recevoir le visiteur.

Lorsqu'il doit y avoir quelque discussion importante, les abords de la Chambre sont assiégés par une foule impatiente, pourvue de billets pour la galerie du public. Comme le nombre de ces billets excède de beaucoup celui des places, l'ordre d'admission est déterminé par le sort. Il existe en outre une galerie appelée "galerie du président", pour les pairs, les ambassadeurs et autres personnes dont les noms sont inscrits sur un livre *ad hoc* (1).

Voici maintenant la façon de procéder dans une nuit, c'est-à-dire dans une séance ordinaire.

(1) La galerie de la Chambre des Communes à Ottawa est divisée en plusieurs compartiments. Au-dessus de la grande porte d'entrée et en face du siège de l'Orateur se trouve la galerie qui porte son nom.

A cette galerie sont admises les personnes qui ont un permis spécial du Président de la Chambre. Ce permis est accordé de préférence aux familles des députés, ainsi qu'aux étrangers de distinction qui désirent assister aux délibérations de la Chambre.

La galerie des Sénateurs, contigue à celle de l'Orateur, n'en est séparée que par une cloison à hauteur d'appui.

En arrière et au-dessus du fauteuil de l'Orateur se trouve les deux galeries superposées des journalistes et des rapporteurs de la presse. Le reste de l'espace est laissé au public et divisé en deux parties dont l'une est affectée à l'usage des hommes et l'autre est destinée aux dames. On y est admis sur présentation d'une carte qu'il est toujours facile d'obtenir de quelque député.—Note de la Revue.